



Conseil communal de Gimel

Conseil communal de Gimel

Séance du mercredi 24 juin 2015

A 20h15 à la Grande salle

Présidence : M. Vincent Frutiger, Président

Absents : Mme S. Varonier Mischler (exc.), MM. C. Bastian (exc.), F. Debonneville (exc.), E. Dieperink (exc.), L. Durussel (exc.), M. Jaccard (exc.), J.-F. Jacot (exc.), C. Pasche (exc.), G. Renaud (exc.).

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum est atteint

Le Président ouvre la séance.

Il explique que la séance est organisée dans la Grande salle suite à l'intervention du conseiller P. – Y. Correvon lors de la séance du 21 avril 2014 proposant la tenue d'une séance dans une salle équipée de tables pour les conseillers.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 21 avril 2015
2. Communications du bureau
3. Préavis No 02-2015 « Comptes 2014 » : rapport de la Municipalité
4. Préavis No 02-2015 « Comptes 2014 » : rapport de la commission de gestion sur les comptes 2014
5. Préavis No 02-2015 « Comptes 2014 » : adoption des comptes et décharge
6. Préavis No 03-2015 « Crédit – Equipements adduction d'eau et de gaz – Quartier du Closez-à-l'Orbannaz – Détournement du collecteur EC PGEE520 - Avenue de la Rosière »
7. Désignation par le Conseil Communal de deux délégués au collège d'experts MEP – Place de la Vernette
8. Renouvellement du bureau : nomination du Président – nomination du Vice-Président – nomination des scrutateurs – nomination des scrutateurs suppléants
9. Informations de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 21 avril 2015

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 21 avril 2015

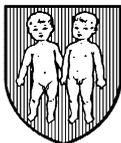
Il n'y pas d'observations.

Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau

Le Président :

- Donne lecture du courrier que lui a adressé le conseiller Antoine Durussel annonçant sa démission
- Annonce que plusieurs candidatures ont été reçues pour le poste de secrétaire du conseil. L'une des candidatures sera proposée lors de la séance du mois de septembre.
- Remercie et félicite le TAG pour la qualité et le succès de l'opéra-rock, le Petit Prince
- Le 27 juin, la fanfare de Gimel présente la nouvelle école de musique de 10h00 à 14h00 à la Grande Salle
- Donne la date du Tir du Conseil : 16 septembre 2015
- Il confirme qu'une séance du conseil sera tenue extra-muros avant la fin de la présente législature
- Remercie toutes les personnes qui œuvrent à l'organisation des manifestations organisées dans le village



Conseil communal de Gimel

- Annonce qu'à l'issue de la séance :
 - le conseiller J.- L. Bignens présentera le film de présentation de la fête cantonale des pompiers 2016 organisée à Gimel
 - un apéritif sera servi

3. Préavis 02-2015 « Comptes 2014 » : rapport de la Municipalité

Le président passe la parole à la Municipalité pour la présentation du préavis

Ph. Rezzonico donne lecture du préavis

Extraits

(...)

La municipalité vous présente ses comptes 2014 qui bouclent avec un déficit de Fr. 487'088.54.

Ces comptes 2014 ont été soumis à l'examen de la commission de gestion qui portera son rapport à votre connaissance, (...)

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande (...)

1. *D'adopter les comptes 2014 tels que présentés*
2. *D'en donner décharge à la boursière, d'en donner décharge à la Municipalité*
3. *De donner décharge de son mandat à la commission de gestion*

(...)

4. Préavis 02-2015 « Comptes 2014 » : rapport de la commission de gestion sur les comptes 2014

Le président passe la parole à la commission pour la lecture du rapport

Extraits

(...)

La commission de gestion s'est réunie à 14 reprises (...) elle a visité les biens communaux suivants :

- *Le collège du Marais*
- *Le chantier du bâtiment multifonctions, ainsi que la déchèterie*

Quatre préavis ont eu des incidences sur l'exercice 2014, à savoir :

No 04-2012 « Extension du réseau du gaz et du télé-réseau SEFA Bauloz » (...)

No 03-2013 « Bâtiment multifonctions – Crédit d'étude » (...)

No 06-2013 « Réorganisation de la déchèterie et transformation du hangar existant » (...)

No 03-2014 « Bâtiment multifonctions – Crédit de construction » (...)

Résultat de l'exercice

L'exercice comptable 2014 boucle sur un excédent de charges de CHF 487'088, en regard du budget qui prévoyait une perte de CHF 313'038. Ce résultat s'explique principalement par une diminution des recettes fiscales et une augmentation des dépenses scolaires.

La marge d'autofinancement, (...) est en recul et s'élève à CHF 167'498. Pour rappel, celle-ci se situait à CHF 998'837 l'an dernier.

L'endettement net de la commune s'élève à CHF 8'354'595, ce qui représente CHF 4'344/hab. (...) Cette dette est considérée comme « importante », selon les indicateurs financiers de la Conférence des Directeurs Cantonaux des Finances.

Administration générale

(...)

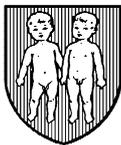
Nous notons que le système et le matériel informatique ont été changé conformément au préavis 08-2014 d'un montant de CHF 119'365 (...)

Finances

Ce dicastères présente un manque à gagner de CHF 260'385 par rapport au budget

Cela provient du secteur des impôts. Les principaux éléments déterminants sont la baisse de l'impôt sur les personnes morales, ainsi que l'impôt à la source et les frontaliers.

Dans son ensemble, la péréquation a provoqué une charge supérieure de CHF 138'034 en regard de l'année précédente.



Conseil communal de Gimel

Domaines et bâtiments

Nous constatons un excédent des charges inférieur de CHF 206'231 (...). Cela s'explique par une augmentation des ventes de bois, ainsi qu'une participation exceptionnelle du Canton aux dépenses de la forêt.

Instruction publique et cultes

(...)

Les dépenses scolaires ont augmenté par rapport au budget, en raison de l'évolution du nombre d'élèves et d'habitants.

Le coût par élève pour notre commune et pour l'exercice 2014 se monte à CHF 4'337. Pour rappel, il s'élevait à CHF 4'356 en 2013.

Sécurité sociale

Ce poste présente une augmentation des charges de CHF 57'659 en 2014 par rapport au budget.

Les coûts du réseau AJEMA ont fortement augmenté, notamment en raison d'une hausse du nombre d'enfants. En outre, la facture finale n'est présentée qu'en mai-juin de l'année suivante et de ce fait la commune se doit de payer un rattrapage pour l'année 2013. Le solde de la facture 2013 s'élevait à CHF 35'232.

Services industriels

Service électrique

L'entretien de l'éclairage a été minimisé en 2014 en prévision d'investissements futurs importants

Service du gaz

Valgaz a rétrocédé CHF 73'080 en 2014, alors qu'il n'y a pas eu de paiement en 2013. Contrairement à la recommandation de la commission, le bénéfice n'a pas été affecté au fond de renouvellement du réseau du gaz.

Observations et remarques

Il est important de veiller aux prochains projets car la marge d'autofinancement actuelle réduit fortement les possibilités d'investissements. Notamment, une augmentation des taux hypothécaires pourrait avoir des impacts négatifs sur le résultat.

Nous rappelons que bon nombre d'éléments ayant un fort impact sur le résultat opérationnel de la commune ne sont pas influencés par la Municipalité, mais sont imposés par le canton et sont bien souvent imprévisibles, comme la péréquation et la facture sociale.

(...)

En conclusion, la commission de gestion propose au conseil :

1. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2014
2. D'adopter les comptes tels que présentés
3. D'en donner décharge à la boursière
4. D'en donner décharge à la Municipalité
5. De donner décharge de son mandat à la commission de gestion

Le président passe la parole à l'assemblée

C. Messieux demande des précisions sur le dépassement du préavis 04-2012 relevé dans le rapport de la commission

S. Judas explique que le décompte final des refacturations à des tiers n'avait pas pu être totalement établi au 31.12.2014.

L. Guignard, demande :

- Sur les charges d'entretien des chemins forestiers¹, quels sont les besoins d'autorisation pour créer de nouveaux sentiers forestiers, notamment sur le chemin « boulevard à Remy »
- Si les charges² d'inventaire sont liées au recensement des 600 arbres qui devront mourir de mort naturelle, soit un ratio de 25%.

Ph. Rezzonico

- Explique que les chemins forestiers sont créés en accord avec l'inspecteur forestier ;
- Confirme que les charges de recensement sont bien liées à l'inventaire de ces 600 arbres ;

¹ 3146.00 Entretien chemins forestiers : Fr. 53'514.00

² 3191.00 Inventaire, recensement forestier : Fr. 14'445.00



Conseil communal de Gimel

P.- Y. Correvon livre une réflexion sur la comparaison entre le coût de l'instruction à Fr. 4'337.-/élève et le montant de la dette à Fr. 4'344.- habitant

La parole n'est plus demandée.

5. Préavis No 02-2015 « Comptes 2014 » : adoption des comptes et décharge

Le président relit les conclusions du préavis et les soumet au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Ph. Rezzonico remercie le conseil pour la confiance qui est témoignée à la Municipalité.

6. Préavis No 03-2015 « Crédit – Equipements adduction d'eau et de gaz – Quartier du Closez-à-l'Orbannaz – Détournement du collecteur EC PGEE520 - Avenue de la Rosière »

Le préavis est remis à la commission des finances

7. Désignation par le Conseil Communal de deux délégués au collège d'experts MEP – Place de la Vernette

Le président passe la parole à la Municipalité

S. Judas rappelle le contexte lié à cette élection³. Elle explique que les séances auront lieu pendant la journée, la première étant déjà fixée au 26 août 2015, les suivantes devraient avoir lieu en septembre et en novembre de manière à pouvoir présenter un projet avant la fin de l'année.

Le président passe la parole à l'Assemblée.

C. Messieux propose P.- Y. Correvon

L. Guignard propose T. Baeriswyl

Il n'y pas d'autre candidat, le président propose une élection tacite. La parole n'est pas demandée.

P.- Y. Correvon et T. Baeriswyl sont élus par acclamation.

P.- Y. Correvon remercie le conseil et rappelle que la présence d'un membre de la commission des finances avait été évoquée et souhaitée lors de la discussion du préavis.

8. Renouvellement du bureau : nomination du Président – nomination du Vice-Président – nomination des scrutateurs – nomination des scrutateurs suppléants

Le président rappelle que le règlement permet un mode d'élection tacite si le nombre de candidats est égal au nombre de poste à repourvoir.

Il soumet ce mode de faire aux conseillers. La parole n'est pas demandée.

Nomination du président

Le président cède sa place à L. Guignard, vice-président, pour conduire l'élection du président.

Le vice-président passe la parole à l'assemblée.

J.- L. Bignens propose V. Frutiger

La parole n'est plus demandée.

Le vice-président demande si un conseiller s'oppose à une élection tacite. La parole n'est pas demandée.

V. Frutiger est élu président par acclamation.

Nomination du vice-président

Le président passe la parole à l'assemblée.

R. Isely propose L. Guignard

³ V. séance du 21 avril 2015



Conseil communal de Gimel

La parole n'est plus demandée.

Le président demande si un conseiller s'oppose à une élection tacite. La parole n'est pas demandée.

L. Guignard est élu vice-président par acclamation.

Nomination des scrutateurs

Le président passe la parole à l'assemblée.

P.- Y. Correvon propose C. Bourgeois

A. Bussard propose T. Baeriswyl

La parole n'est plus demandée.

Le président demande si un conseiller s'oppose à une élection tacite. La parole n'est pas demandée.

C. Bourgeois et T. Baeriswyl sont élus scrutateurs par acclamation.

Nomination des scrutateurs-suppléants

Le président passe la parole à l'assemblée.

St. Pichon propose S. Baudin

L. Guignard propose St. Lecoultre

La parole n'est plus demandée.

Le président demande si un conseiller s'oppose à une élection tacite. La parole n'est pas demandée.

S. Baudin et St. Lecoultre sont élus scrutateurs – suppléants par acclamation.

9. Informations de la Municipalité

Ch. Dubugnon présente un point de situation sur la LAT et ses implications pour la commune

- Elle rappelle que la révision de la LAT dont le but est de lutter contre le mitage du territoire a été acceptée au niveau fédéral par le peuple le 3 mars 2013. Cette loi, avec son ordonnance est entrée en vigueur le 1er mai 2014 (elle avait obligé le conseil communal à traiter dans l'urgence le projet de quartier du Closez à l'Orbannaz dans sa séance du 29 avril 2014).
- Les cantons ont jusqu'à 2019 pour adapter leur plan directeur. Un moratoire sur l'extension des zones à bâtir a été fixé durant cette période transitoire, ce qui oblige les communes à proposer le dézonage d'une surface équivalente si elles veulent étendre leur zone d'habitations.
- 75% des communes vaudoises sont surdimensionnées, ce qui signifie que leur zone d'habitation est trop importante par rapport à leur population et à leur facteur de croissance démographique⁴.
- Le conseil d'Etat souhaite réduire autant que possible la période transitoire pour sortir de ce moratoire. Il espère voir l'entrée en vigueur du plan directeur cantonal révisé en 2017.
- Mme de Quattro a demandé aux communes de mettre au budget 2016 le coût des travaux préparatoires liés à la révision du PGA. Des lignes directrices seront publiées par le Canton mentionnant quels sont les objectifs cantonaux et identifier les démarches possibles pour le dézonage.
- La taxe sur la plus-value aurait pu être un outil pour contribuer aux objectifs de la LAT, mais il a été refusé par le Grand Conseil en 1998 et en 2009. Un nouveau modèle est à l'étude.

Pour Gimel, les impacts sont :

- Le canton a demandé de faire le bilan des réserves de zones à bâtir. Le plan directeur calcule un facteur de croissance qui est de 1.52 à Gimel⁵, ce qui signifie que la commune a une surcapacité de zones à bâtir qui peut être

⁴ Pour rappel, le Plan directeur cantonal établit une méthode d'évaluation des besoins en fonction de la croissance démographique programmée, qui était initialement de 1%/an sur 15 ans de 2008 à 2023, et qui a été récemment modifiée et étendue sur 22 ans jusqu'en 2030. Ces normes ne s'appliquent pas aux zones de centre local.

⁵ Rapport entre le potentiel d'accueil (les zones affectées à l'habitation) et les besoins liés à la croissance démographique (v. le facteur de croissance)



Conseil communal de Gimel

estimée entre 5'700m² et 11'000m² en fonction du type de zone. Il reste une incertitude sur la manière de définir les besoins dans la zone de centre local mais en attendant la position définitive du Canton, on ne devrait pas avoir besoin de revoir le PGA avant 2016, mais la commune fera l'inventaire des parcelles qui pourraient être dézonées.

Ph. Rezzonico sur les travaux le long de la Saubrette, la petite passerelle en bois ne pourra peut-être pas être restaurée en raison de son mauvais état.

R. Lambercy

- explique que les travaux à la déchetterie ont commencé, il y a provisoirement un peu moins de place mais les utilisateurs font preuve de compréhension. La construction du hangar avance bien, la charpente sera posée au mois d'août.
- En attendant la construction du bâtiment multifonctions, l'UAPE sera installé à la Grande Salle dans les locaux de l'ancienne école ménagère.
- Pour la première fois cette année, les écoles de Gimel, St-Oyens, Essertines et Saubraz fêteront ensemble la fin de l'année scolaire. La date retenue est le 2 juillet 2015.

S. Judas informe que le 1^{er} apprenti d'agent d'exploitation a réussi ses examens, elle le félicite et lui souhaite ses meilleurs vœux pour son avenir.

10. Divers et propositions individuelles

L. Guignard sur l'Assagie :

- Le collège du Grand Chêne à Aubonne sera inauguré le 25 septembre 2015 ;
- Le nombre d'élèves scolarisés sur l'année 2015/2016 sera inférieur d'une centaine d'élèves ;
- Sur le secteur couvert par l'Assagie, 10% des élèves en âge de scolarité sont inscrits dans des écoles privées

Ph. Reymond revient sur l'intervention de la municipale Ch. Dubugnon et demande si la Municipalité a prévu une révision des règlements de la commune

Ch. Dubugnon confirme qu'une la révision du PGA serait entamée l'année prochaine ;

P.- Y. Correvon

- Revient sur les crottins laissés par les chevaux de carrosses sur les routes⁶ jusqu'au bas du village et demande qu'il soit pris des mesures pour préserver l'état de propreté des routes ;
- Concernant la sécurité routière, il fait remarquer que des plaquettes réfléchissantes ont été posées sur les bordures intérieures au chemin du Moulinet qui améliorent significativement la visibilité ;
- Remercie le bureau pour le changement de salle ;
- Propose une réflexion écologique sur les supports informatiques qui pourraient être utilisés lors de la présentation des comptes qui génèrent d'importantes quantités de papier à imprimer ;

C. Messieux :

- Revient sur la façade de la salle de sport qui nécessite des travaux de rénovation et demande que des travaux soient entrepris avant qu'il ne soit trop tard⁷
- Exprime sa déception sur l'entretien du jardin anglais et de ses alentours (balayage, copeaux)

⁶ V. les interventions du conseiller C. Messieux lors des séances du 26 juin 2014, puis 30 octobre 2014 qui demandait que les crottins soient nettoyés par les propriétaires des chevaux.

⁷ V. ses interventions lors des séances du 26 juin 2014, puis du 30 octobre 2014



Conseil communal de Gimel

- Revient sur l'intervention du municipal Ph. Rezzonico concernant : le petit pont en bois menacé par les travaux sur les rives de la Saubrette. Il demande que tout soit entrepris pour le préserver parce qu'il est là depuis très longtemps qu'il pourrait être considéré comme faisant partie du patrimoine du village.

S. Renaud

- Prend note des remarques sur la façade de la salle omnisport et l'entretien du jardin anglais. Il a repris récemment le dicastère des espaces verts et regardera ce qui peut être fait ;

D. Arpin

- Remercie la Municipalité d'avoir rafraîchi le marquage des places de parc

V. Theintz

Les violents orages du 13 juin ont provoqué des inondations dans le quartier de la Chômaz, elle demande si des mesures peuvent être prises pour améliorer l'état des canalisations ;

S. Judas reconnaît que cette question est connue, un nouveau point de situation sera établi, elle rend cependant attentive au fait qu'il n'y a pas beaucoup de solutions pour remédier à ce problème ;

P. Ciaburri relève que le réseau 3G Swisscom ne fonctionne pas ;

S. Judas confirme qu'elle a contacté Swisscom

J.- M. Pasche relève que le banc des « retrouvailles » situé près de la déchetterie mérite également quelques travaux de rafraîchissement/réfection ;

L. Guignard rappelle qu'un panneau, réplique identique à celui qui a servi à fabriquer le banc offert à la commune de Gimel-les-Cascades en 2013, est toujours posé au-dessus d'une armoire à la salle des commissions. Il mériterait d'être monté et servir de banc dans la commune.

Ph. Rezzonico prend note et regardera ce qui peut être entrepris.

P.- Y. Correvon relève la charge de travail de la Municipalité qui en 2015, mène de front trois importants chantiers déchetterie, bâtiment multifonctions et Vernet. Il remercie et félicite la Municipalité pour son investissement.

La parole n'est plus demandée.

La séance se termine par la lecture des discours du Président et de Mme la Syndique, puis par la projection du film présentant la fête des pompiers 2016.

Le Président rappelle la date de la prochaine séance du conseil :

- 9 septembre 2015

Le Président remercie les employés communaux pour la mise en place de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h20.

Le Président

Le secrétaire

Vincent Frutiger

François Marti